



FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
LPS 2
Aérosol

Révision 9

Date de la révision: 24 juil. 2009

Remplace: 13 mars 2009

Section 1 – Identification De la substance / Préparation et de la société / entreprise

Nom du produit: LPS 2 LUBRIFIANT HAUTE PERFORMANCE (AÉROSOL)

Code(s) de produit: M02400

Utilisation du produit: Un lubrifiant en aérosol conçu pour déplacer l'humidité et fournir une lubrification et une protection contre la rouille longues durées.

Fournisseur: Eurotech-Renda SAS, Z.A. Legrand, 1 Impasse des Métiers
Pechbonnieu, Haute-Garonne 31140 France
Tel: +33 (0) 561 83 17 92
Fax: +33 (0) 561 83 67 32

En cas d'urgence: +001 703 527 3887 (É.U.A.): +33 (0) 1 45 42 59 59 (ORFILA, France)

Fabricant: LPS Laboratories, 4647 Hugh Howell Road, Tucker, GA 30084 USA
<http://www.lpslabs.com>

Section 2 – Identification des dangers

Dangers humains et environnementaux: Cette préparation n'est pas classifiée selon les dernières adaptations des directives de l'Union Européenne 67/548/CEE et 1999/45/CE.

Ce produit brûlera lorsqu'il sera soumis à une source d'ignition. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur un matériel incandescent.

Remarque: La classification pour les dangers par aspiration (R65), ne s'applique pas pour les produits en aérosol sur le marché (Directive UE 67/548 Annexe VI 9.4). L'inhalation de brouillards ou de vapeurs concentrées de distillats de pétrole peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

Section 3 – Composition / Information sur les composants

NOM DES INGRÉDIENTS	No. EC.	No. CAS	Classification	Pourcentage massique
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	265-149-8	64742-47-8	[Xn] R65	70 - 80%
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités*	265-148-2	64742-46-7	[T] R45	20 - 30%
Propulseur dioxyde de carbone	204-696-9	124-38-9	NC	1 - 5%

* - Ce composant a été testé par notre fournisseur. Selon notre fournisseur, ce composant est conforme au critère de la Note N de l'annexe I de 67/548/CEE, et est exempt de la classification T; R45 (contient moins de 3% PNA selon IP346). Voir la section 11: "Informations toxicologiques" pour de l'information pertinente à la classification des substances.



FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

LPS 2

Aérosol

Révision 9

Date de la révision: 24 juil. 2009

Remplace: 13 mars 2009

Section 4 – Premiers soins

Contact oculaire:	Un contact avec le liquide peut causer une irritation. Rincer les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Obtenir du secours médical si l'irritation persiste.
Contact cutané:	Laver avec de l'eau et du savon. Obtenir du secours médical si l'irritation persiste.
Inhalation:	Si inhalé, déplacer la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène et obtenir du secours médical. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle et obtenir du secours médical.
Ingestion:	NE PAS faire vomir à moins que la requête soit demandée par le personnel médical. Ne jamais rien administrer oralement à une personne inconsciente. Si un vomissement spontané est sur le point de se produire, placer la tête de la victime sous le niveau de ses genoux. Si la victime est assoupie ou inconsciente, la placer sur son côté gauche avec la tête penchée. Ne pas laisser la victime seule. Obtenir du secours médical immédiatement.

Section 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

Produits de combustion:	Monoxyde carbone et gaz carbonique.
Risques généraux d'incendie:	Même si ce matériel n'est pas considéré comme inflammable, une forte chaleur fera bouillir le produit et les vapeurs produites pourraient causer la rupture des contenants fermés par explosion.
Méthodes pour combattre les incendies:	INCENDIE MINEUR: Utiliser une poudre chimique sèche. INCENDIE MAJEUR: Utiliser un voile d'eau, de la fumée ou de la mousse. Refroidir les contenants avec un jet d'eau de façon à prévenir l'accumulation de pression, l'auto ignition et l'explosion.
Sensibilité à l'impact:	Aucune
Sensibilité à la décharge statique:	Aucune
Vêtements protecteurs en cas d'incendie:	Porter des vêtements protecteurs et un équipement adéquat pour combattre l'incendie incluant casque protecteur, masque facial et appareil respiratoire autonome.

Section 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions pour la protection de l'environnement:	Empêcher l'écoulement du produit dans les égouts et les cours d'eau. Si cela se produit, informer les autorités locales immédiatement.
Méthodes pour nettoyer les déversements:	Ce produit est vendu dans un aérosol pressurisé scellé hermétiquement et un déversement accidentel est improbable. Si l'aérosol fuit, permettre au contenu de se décharger in situ tout en éliminant toutes sources d'ignition et en assurant une ventilation maximale. Utiliser un matériel absorbant, i.e. sable, pour éponger les résidus. Voir la section 13 - Considérations relatives à l'élimination.

Section 7 - Manipulation et entreposage

Précautions d'utilisation:	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur un matériel incandescent.
Précautions pour l'entreposage:	Contenant pressurisé: protéger des rayons du soleil et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Il est recommandé que les aérosols soient entreposés dans leur propre pièce loin des liquides inflammables en vrac et du matériel d'emballage. Entreposer dans un endroit frais et sec loin de la chaleur et des sources d'ignition.



FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
LPS 2
Aérosol

Révision 9

Date de la révision: 24 juil. 2009

Remplace: 13 mars 2009

Section 8 – Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Composant	No EC.	Exposition à long terme - UK (8 hres)	Exposition court terme - UK (15 min.)	Autres limites
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	265-149-8	Non établie	Non établie	100 ppm - Recommandation du fournisseur
				525 mg/m ³ - Recommandation du fournisseur
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités*	265-148-2	5 mg/m ³ (brouillard d'huile)	10 mg/m ³ (brouillard d'huile)	5 mg/m ³ - ACGIH - TLV (brouillard d'huile)
				10 mg/m ³ - ACGIH - STEL (brouillard d'huile)
Propulseur dioxyde de carbone	204-696-9	5000 ppm	15000 ppm	5000 ppm - ACGIH - TLV
				30000 ppm - ACGIH - STEL

Mesures de contrôle du procédé:

Une ventilation de la pièce est normalement adéquate. Si nécessaire, utiliser une ventilation locale d'échappement pour maintenir l'exposition sous les limites réglementées.

Équipement de protection personnelle

Protection oculaire:

Porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux conformes aux législations appropriées. Une fontaine pour nettoyer les yeux et des douches d'urgence sont recommandées.

Protection pour les mains:

Normalement, aucune protection pour les mains n'est requise; cependant, si le produit devait être vaporisé sur une longue période de temps, une "sur vaporisation" sur la peau pourrait se produire. Si tel est le cas, utiliser des gants protecteurs conformes aux législations appropriées. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournis par le fournisseur des gants. Prendre en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé tel que les dangers de coupures, l'abrasion et le temps de contact.

Protection respiratoire:

Une utilisation typique de ce produit dans des conditions normales ne nécessite pas l'utilisation d'une protection respiratoire. Si une vaporisation prolongée de ce produit doit être effectuée sous une faible ventilation, utiliser un respirateur approprié avec filtration contre les vapeurs organiques.

Mesures d'hygiène:

Ne pas tremper les vêtements avec ce produit et continuer de travailler sans immédiatement changer les vêtements et laver la peau. Ne pas réutiliser les vêtements avant de les avoir nettoyés à sec. Une fontaine pour nettoyer les yeux devrait être disponible dans le lieu de travail.

Mesures de contrôle du procédé:

Éponger les flaques de produits (provenant d'un aérosol écrasé ou percé) avec un matériel absorbant et disposer selon les législations locales. Ventiler l'endroit pour réduire l'exposition des travailleurs aux vapeurs et prévenir l'accumulation des concentrations de vapeurs explosives.



FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

LPS 2

Aérosol

Révision 9

Date de la révision: 24 juil. 2009

Remplace: 13 mars 2009

Section 9 – Propriétés physiques et chimiques

Apparence:	Liquide	Couleur:	Médium ambre
Odeur / Goût	Solvant / Cerise	Pression de vapeur	< 0.05 mm Hg @ 20°C
Description de la solubilité:	Insoluble dans l'eau	Taux d'évaporation:	< 0.1 (BuAc = 1)
Point d'ébullition (°C):	195°C @ 101 kPa	Point d'éclair (°C):	79°C ± 6°C (175°F ± 10°F)
Densité relative (H2O=1):	0.82 - 0.86 @ 20°C	Méthode du point d'éclair:	Coupe fermée Tag
Densité de vapeur (air = 1):	>1	Température d'auto-ignition:	> 228°C
Contenu en C.O.V.	0 g/L	Coefficient de partage (Eau/n-Octanol):	< 1
Limites d'inflammabilité (estimées):	INFÉRIEURE: 0.6% SUPÉRIEURE: 7.0%	Viscosité:	< 7 mm ² /sec. @ 25°C
pH	Sans objet		

Section 10 – Stabilité et réactivité chimiques

Stabilité chimique:	Le produit est stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
Conditions à éviter:	Exposition directe aux rayons du soleil pour une période de temps prolongée. Température supérieure à 50°C.
Incompatibilité:	Réactif ou incompatible avec les agents oxydants.
Décomposition dangereuse:	La combustion générera de la fumée, possiblement épaisse et étouffante, conduisant à une visibilité nulle et les produits de combustion contiendront du monoxyde de carbone et du gaz carbonique.
Polymérisation dangereuse:	Ne se produira pas.

Section 11 – Information toxicologique

Toxicité aiguë et chronique

A: Information générale sur le produit

Aucune étude de toxicité aiguë n'a pas été conduite sur ce produit. L'information donnée dans cette section se réfère seulement aux composants individuels contenus dans cette préparation.

B: Analyse de la composante:

NOM DES INGRÉDIENTS	No. EC.	LC-50	LD-50
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	265-149-8	> 6.8 mg/L (Donnée du fournisseur)	> 5 g/kg (Donnée du fournisseur)
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités*	265-148-2	Non établie	Non établie
Propulseur dioxyde de carbone	204-696-9	Non établie	Non établie

La composante 265-148-2 a été testée par notre fournisseur. Selon notre fournisseur, cette composante est conforme au critère de la Note N de l'annexe I de 67/548/CEE, et est exempte de la classification T; R45 (contient moins de 3% PNA selon IP346).



FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

LPS 2

Aérosol

Révision 9

Date de la révision: 24 juil. 2009

Remplace: 13 mars 2009

Section 12 – Information écologiques

Mobilité:	Semi-volatile. Facilement absorbé par le sol.	Persistance et dégradabilité:	Seulement légèrement biodégradable
Potentiel bio accumulateur:	Aucun potentiel bio accumulateur	Autres effets négatifs:	Aucun connu

Information sur les composantes

Toxicité aquatique aiguë

Composante	No. EC.	Test	Espèces	Résultats
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	265-149-8	96-hres LC50	Oncorhynchus mykiss	3200 µg/L
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités*	265-148-2	Aucune donnée disponible		
Propulseur dioxyde de carbone	204-696-9	Aucune donnée disponible		

Pour la composante 265-149-8, aucune toxicité n'a été observée dans l'eau due à une solubilité dans l'eau extrêmement basse. Si le matériel est déversé sur le sol, certains effets toxiques potentiels pourraient se produire avant que la biodégradation ne puisse enlever le produit.

S'il est déversé, le constituant 265-148-2 peut tuer gazon et petites plantes en interférant avec leur transpiration. Le produit déversé peut recouvrir les branchies des poissons entraînant une suffocation s'il est déversé dans une eau courante peu profonde. Ce produit peut être toxique pour les amphibiens en empêchant la respiration cutanée. Par ingestion, ce produit peut aussi causer des problèmes gastro-intestinaux aux oiseaux et aux mammifères. La biodégradation de ce produit est possible dans les 90 à 120 jours dans un environnement aérobique et avec des températures supérieures à 21°C.

Section 13 – Considérations relatives à l'élimination

Élimination: Les rebuts (déchets) doivent être disposés selon les législations locales et nationales sur le contrôle environnemental.

Note: L'addition de produits chimiques, le traitement de ou l'altération de ce produit de tout façon que ce soit, rend imprécise, incomplète ou inappropriée cette information sur la gestion des déchets.

Section 14 – Informations relatives au transport

Terrestre / Rail - ADR / RID	No. de l'ONU:	1950	Classification ADR:	2
	Code de classification:	5A	Nom d'expédition:	AÉROSOLS, asphyxiant
	Étiquetage:	2.2	Groupe d'emballage:	NA
IMDG-IMO	No. de l'ONU:	1950	Classe:	2
	Nom d'expédition:	AÉROSOLS	Groupe d'emballage:	NA
	EmS:	F-D, S-U	Instructions d'emballage:	P003
IATA - ICAO:	No. de l'ONU:	1950	Classe:	2.1
	Nom d'expédition adéquat:	Aérosols, inflammable	Étiquetage:	Gaz inflammable
	Groupe d'emballage:	NA	Nom technique:	NA

